

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par RESOLIENCE et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle et multimodales.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par RESOLIENCE lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

RESOLIENCE se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre RESOLIENCE et le Client.

### **1. Commande client**

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, la convention signée (transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client

### **2. Durée de validité de l'offre**

Les offres RESOLIENCE sont valables pendant une durée de 1 mois.

### **3. Conditions de facturation**

RESOLIENCE facture ses prestations au fur et mesure de leur réalisation, dans les 8 jours qui suivent l'intervention.

Dans le cadre d'une prise en charge OPCO, le client reste responsable de la communication des éléments et modalités de règlement ou de remboursement auprès de l'organisme financeur.

**Exceptionnellement**, selon les modalités de facturation définies par l'OPCO, le client autorise, le cas échéant, RESOLIENCE à adresser la facture à cet OPCO. Sans accord de prise en charge ou un contrat de prestation de service adressé par l'OPCO, le client s'engage à régler directement RESOLIENCE.

### **4. Modalités de règlement**

Les factures sont payables par chèque ou virement dans les 30 jours, date de facture.

Tout manquement du client à ses obligations en matière de paiement, entraînera, outre l'exigibilité des sommes dues, la suspension de toutes les prestations programmées par RESOLIENCE.

### **5. Annulation ou report du fait du client**

Aucun report ou annulation de la date d'une intervention ne peut être effectuée dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés avant la date d'intervention planifiée ; faute de quoi la prestation sera due et intégralement facturée.

### **6. Confidentialité et propriété intellectuelle**

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de RESOLIENCE que pour les fins stipulées à la commande.

RESOLIENCE détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisée dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participant aux formations RESOLIENCE ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de RESOLIENCE.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

### **7. Communication**

Le Client accepte d'être cité par RESOLIENCE comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de RESOLIENCE.

À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 6 ci-dessus, RESOLIENCE peut mentionner le nom du Client (logos et/ou témoignages), ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

### **8. Informatique et Liberté**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à RESOLIENCE en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de RESOLIENCE pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de RESOLIENCE

### **12. Satisfaction Client – Réclamation**

Toute suggestion ou réclamation peut être adressée directement à RESOLIENCE par téléphone au 0624915821 par mail à l'adresse [daniel@formactionconseil.com](mailto:daniel@formactionconseil.com) ou par courrier à l'adresse 15 rue de la mouette rieuse 44700 ORVAULT

### **9. Clause d'attribution de compétence**

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, le Tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent.

*Date, mention manuelle « bon pour accord », nom et signature :*